

L'écoute Gretzoise

n°120

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

AVRIL - MAI - JUIN 2019

5^{eme} Festival BD Gretz-Armainvilliers (77)

18 et 19
mai 2019



**Entrée libre
de 10h à 18h
Maison de la Culture
et des Loisirs
Dessinateurs en
dédicace
Stands de BD neuves
et anciennes**

**Organisé par la Maison de la Culture et des Loisirs en partenariat avec
la Municipalité de Gretz-Armainvilliers - Contact MCL 06 74 23 19 28**



**DU STUDIO
AU 4 PIÈCES**



- À seulement 550 m* du centre-ville
- Gare du RER E à moins de 10 min*
- Balcons, terrasses ou jardins privatifs
- Prestations de qualité
- Appartements livrés clef en main

**GROUPE EDOUARD DENIS,
Chacun son métier, nous c'est l'immobilier**

- Des experts en immobilier neuf pour bâtir ensemble votre patrimoine.
- 30 ans d'expérience.
- Plus de 1 600 logements neufs disponibles partout en France.

ESPACE DE VENTE

19 bd Victor Hugo à Gretz-Armainvilliers

Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi, vendredi et dimanche : 14h - 19h
et le samedi : 10h30 - 12h30 et 14h - 19h

SOMMAIRE

4 - 5 | ACTUALITÉS

Les conseils municipaux

6 | INFOS PRATIQUES

7 | EN BREF

8 - 11 | DOSSIER

Budget

12 - 15 | RÉTROSPECTIVE

17 | ZOOM

Soirée & conséquences

TOUTATRAC

18 | ÉTAT CIVIL

EXPRESSION POLITIQUE

Trimestriel d'informations
de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Photo de couverture : Affiche du Festival BD
par Jo Hell

Nous adressons tous nos remerciements à ceux
qui, par leur annonce publicitaire (commerçants,
sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de
cette édition.



Conception & réalisation :

EMS - Études, méthodes & stratégies

Email : ems38@orange.fr

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2019

Photos et droits réservés à la Mairie



MES CHERS CONCITOYENS,

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de notre commune, et pour finaliser celui-ci, une enquête publique du projet de zonage des eaux pluviales aura lieu du 3 juin au 5 juillet 2019. Il est important que vous soyez participatif à l'élaboration de ce document qui concerne l'assainissement et le cadre environnemental de notre commune.

Au mois de mai débiteront des travaux de création de trottoirs sur Bois Vignolles.

Nous avons prévu la création de nouveaux trottoirs dans les rues ou avenues qui en manquaient. Ce dispositif est conçu pour être finalisé sous trois ans. Nous continuerons à entretenir les trottoirs existants ainsi que les chaussées qui se dégradent de plus en plus. Dans le cadre du budget communal, il est pressenti une enveloppe conséquente pour ces réalisations.

Dans notre budget, il est envisagé aussi une étude pour l'augmentation de la capacité d'accueil de la restauration scolaire.

Le but est de créer un lieu de restauration à l'école Georges Travers.

Il est aussi prévu l'étude de la construction de nouveaux ateliers municipaux qui seront situés en zone d'activité. Vous trouverez une partie de notre programme d'investissement 2019 dans ce journal. D'autres projets escomptés en 2018 suivent leur cours, comme celui de la bibliothèque / médiathèque et des murs anti-bruit.

Les 18 et 19 mai, nous aurons le plaisir d'accueillir le 5^{ème} festival de la bande dessinée sur notre commune. Outre la réception des auteurs, nous aurons le plaisir d'avoir une exposition des dessins de nos jeunes enfants ainsi que la remise de récompense du concours de dessins, le samedi en fin de journée.

Vous aurez le loisir aussi de rencontrer les auteurs et parfois d'avoir leur dédicace.

L'organisation de cette manifestation sera assurée maintenant par l'association de la Maison de la Culture et des Loisirs, dont je remercie l'implication. Nous comptons sur votre présence et votre participation.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture et vous prie de croire, mes Chers Concitoyens, à mes amicales salutations.

Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers

CONSEILS MUNICIPAUX

DU 12 MARS ET DU 9 AVRIL 2019

PRINCIPALES DÉCISIONS

12 MARS 2019

Le Conseil municipal est informé de la démission de Monsieur François GANDARD, élu de la liste « Changeons Gretz » parvenue en mairie le 27 février 2019. En application de l'article L270 du Code électoral, il est procédé à l'installation de Monsieur Marc-Emmanuel MAGE, candidat venant immédiatement après M. François GANDARD sur la liste « Changeons Gretz ». Monsieur Marc-Emmanuel MAGE prend place à la table du Conseil.

Marché de réhabilitation et d'extension de la médiathèque : avis sur la signature de protocoles transactionnels

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre *a approuvé* les projets de protocoles transactionnels précisant les accords intervenus avec les entreprises Climatsystem, Aïmedieu et Alpha TP afin de mettre un terme aux litiges nés de l'exécution de travaux supplémentaires restant dus par la commune.

Mise à l'enquête publique du projet de zonage des eaux pluviales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a pris acte* du rapport relatif à la mise à l'enquête publique du zonage eaux pluviales ; approuvé le projet de zonage présenté, autorisé M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique du projet de zonage.

Incorporation de la parcelle D811 dans le domaine communal au titre de la procédure dite de « bien sans maître » : autorisation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* d'incorporer la parcelle D811 (sise 35 avenue des Chênes) au domaine communal en application de la procédure dite « bien sans maître » ; d'autoriser M. le Maire, d'une part, à constater cette incorporation par arrêté municipal et, d'autre part, à mandater le notaire de la commune afin de procéder aux formalités d'enregistrement dont les frais seront supportés par la commune.

Rapport d'activité des années 206 et 2017 de la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts.

Le Conseil municipal *a pris acte* des rapports d'activité de la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts pour les années 2016 et 2017.

Rapport d'orientation budgétaire 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a pris acte* de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 intervenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté.

Accueil jeunes : organisation d'un mini-séjour – Été 2019

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 3

abstentions *a décidé*, d'organiser un mini-séjour à l'île aux loisirs de Buthiers durant les vacances d'été, soit du 29 juillet au 2 août 2019 pour les jeunes fréquentant l'accueil jeunes ; a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 130 euros et décidé compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

Accueil jeunes : tarifs des activités organisées durant le temps scolaire

Le Conseil municipal, *a décidé* par 22 voix pour ; 2 abstentions et 1 voix contre de reconduire les tarifs applicables à la fréquentation de l'accueil jeunes durant le temps scolaire qui s'établissent comme suit :
Forfait annuel : Jeunes habitant la commune : 20 euros
 Jeunes n'habitant pas la commune : 120 euros
Sorties : Patinoire / piscine 2 euros
 Sortie journée 4 euros - Sortie ½ journée 3 euros
 Sortie exceptionnelle ½ journée 6 euros

Syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Touran : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Conseil municipal *est informé* que suite au décès de Mme Carmen Carpentier, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire représentant la commune au sein du syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Touran. Sur interrogation de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal se prononcent pour un vote à main-levée. Monsieur le Maire fait état de la candidature de Mme Yvonne Badoz-Griffond au poste de délégué titulaire. Aucune autre candidature n'est formulée.

État candidate Résultats du scrutin

Yvonne Badoz-Griffond 22 voix pour - 3 abstentions - a été élue : Yvonne Badoz-Griffond. Monsieur le Maire explique que l'élection de Mme Yvonne Badoz-Griffond au poste de déléguée titulaire libère un poste de délégué suppléant pour lequel il convient de procéder à une désignation. Monsieur le Maire fait état de la candidature de Mme Sandrine Guidicelli. Aucune autre candidature n'est formulée. État candidate / Résultats du scrutin : Sandrine Guidicelli 22 voix pour - 3 abstentions a été élue : Sandrine Guidicelli

Syndicat intercommunal pour le transport scolaire : avis sur la dissolution

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* d'émettre un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal pour le transport scolaire.

Personnel communal : fixation du montant de la prime annuelle et

modification des critères d'attribution

Le Conseil municipal *a fixé*, à l'unanimité, à 502 euros le montant 2019 de la prime annuelle accordée aux agents titulaires ; a modifié les critères d'attribution de celle-ci en accordant aux agents travaillant à temps partiel pour des raisons thérapeutiques le paiement intégral de la prime et a reconduit à l'identique les autres modalités du dispositif.

Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, *approuvé* la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

9 AVRIL 2019

Vote du compte de gestion de la commune – exercice 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a déclaré* que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2018, n'appelaient ni observation, ni réserve.

Vote du compte de gestion de l'assainissement – exercice 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a déclaré* que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2018, n'appelaient ni observation, ni réserve.

Vote du compte administratif de la commune – exercice 2018

le Conseil municipal *a adopté*, par 21 voix pour et 3 le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 9 824 211,37 euros
 Recettes : 11 015 613,29 euros
 Solde excédentaire n-1 : 1 534 396,20 euros
 Solde excédentaire : 2 725 798,12 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 709 879,05 euros
 Recettes : 3 229 618,85 euros
 Solde déficitaire n-1 : 1 165 448,74 euros
 Solde excédentaire : 354 291,06 euros

Vote du compte administratif de l'assainissement – exercice 2018

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal *a adopté*, par 21 voix pour et 3 abstentions - le compte administratif 2018 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 212 474,84 euros
 Recettes : 141 232,99 euros
 Solde excédentaire n-1 : 155 101,45 euros
 Solde excédentaire : 83 859,60 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 67 718,38 euros

Recettes : 141 205,70 euros
Solde excédentaire n-1 : 970 804,72 euros
Solde excédentaire : 1 044 292,04 euros

Transactions immobilières - Bilan 2018

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, a pris acte du bilan 2018 des transactions immobilières qui ne fait état d'aucune acquisition ou cession.

Utilisation du fonds de solidarité de la région Île de France – année 2017

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre *a pris acte* de l'utilisation de la dotation 2018 du « Fonds de solidarité de la région Île-de-France » d'un montant de 409 852 euros.

Affectation des résultats 2018 – Commune

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre *a décidé* de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2018 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2019 : 2 725 798,12 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2019 : 354 291,06 euros

Affectation des résultats 2018 – Assainissement

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre *a décidé* de l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement 2018 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2019 : 83 859,60 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2019 : 1 044 292,04 euros

Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2019

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions, *a décidé* de reconduire pour 2019, les taux communaux d'imposition 2018. Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40 %

Vote du budget primitif 2019 de la commune

Le conseil municipal *a adopté*, par 23 voix pour et 4 voix contre, le budget primitif 2019 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 13 707 251,34 euros
- Investissement : 6 949 391,45 euros

Vote du budget primitif 2019 de l'assainissement

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre, *a adopté* le budget primitif 2019 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 247 367,70 euros
- Investissement : 1 209 421,74 euros

Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2019

Le Conseil municipal *a fixé*, les montants 2019 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'association Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle

Messieurs Gérard Vacher et Claude Mongin ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 6 abstentions, *a approuvé* l'attribution, pour l'année 2019, d'une subvention de fonctionnement de 25 600 euros à l'association Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) ainsi que la signature d'une convention triennale d'objectifs entre la commune et l'association.

Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2019/2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé*, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2020 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association VSOP (section escrime), à l'association sportive du collège Hutinel ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs. Le Conseil municipal *a ensuite fixé*, à l'unanimité, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2019/2020.

Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2019/2020

Le Conseil municipal *a décidé*, à l'unanimité, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 37 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2019/2020.

Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2019/2020

Le Conseil municipal *a décidé*, par 26 voix pour et 1 abstention, pour l'année scolaire 2019/2020, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2019, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande. *A fixé*, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Collégiens : 55 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

Classe de découverte école élémentaire Georges Travers : année scolaire 2018 / 2019

Le Conseil municipal *a décidé*, à l'unanimité, de programmer pour l'année scolaire 2018/2019, un séjour en classe de découverte en Auvergne sur le thème de la découverte des volcans, du 24 au 29 juin, au bénéfice de 3 classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Georges Travers, soit 69 écoliers à ce jour ; a décidé compte tenu des difficultés à recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses et a fixé comme suit la participation des familles pour ce séjour :

Classes de découverte école élémentaire Georges Travers : demande de subvention

Le Conseil municipal *a décidé*, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 810 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Georges Travers dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique au bénéfice de 3 classes de l'établissement.

École élémentaire Victor Hugo : demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal *a décidé*, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo afin de soutenir l'organisation d'ateliers autour de la découverte de l'art cinématographique à destination des écoliers des classes de CE2.

Opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts.

Le Conseil municipal *a décidé*, par 26 voix pour et 1 voix contre, de s'opposer au transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts.

Personnel communal

Création de deux postes d'adjoint technique :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création de deux postes d'adjoint technique à temps complet (catégorie C – cadre d'emploi des adjoints techniques- filière technique).

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe : Le Conseil municipal, par 20 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre), *a décidé* la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet (catégorie C – cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, filière culturelle). Création d'un emploi non permanent : Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C – cadre d'emploi des adjoints administratifs – filière administrative). Régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux : Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des techniciens composé de la prime de service et de rendement et de la prime spécifique de service.

Contre les **cambriolages,**
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE



OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE

Avant votre départ, remplissez le formulaire (disponible en mairie ou sur le site internet de la ville) et rendez-vous auprès de votre police municipale afin de vous inscrire à l'opération tranquillité absence. Durant les vacances et toute l'année, en votre absence, les services de police peuvent surveiller votre domicile. Ce dispositif est totalement gratuit et permet aux particuliers amenés à s'absenter de demander aux forces de police de surveiller leur domicile, par des patrouilles.



Quelques conseils de prudence

- Avertir les voisins pour assurer une veille sur votre domicile pendant votre absence
- Bien fermer tous les accès y compris les vélux
- Ne pas laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres
- Créer l'illusion d'une présence ; si possible, il est conseillé de faire ouvrir régulièrement les volets, de sorte que l'absence des propriétaires soit plus difficilement détectable. La voiture d'un voisin peut aussi utilement être stationnée devant la demeure
- Pas de message sur la porte d'entrée ou sur le répondeur téléphonique pour signaler l'absence. Transférer les appels téléphoniques sur le lieu de vacances
- Ne pas laisser d'objets accessibles pouvant faciliter un cambriolage (échelle)
- Ne pas garder de sommes d'argent importantes, répertorier vos objets de valeur et noter le numéro de série
- Ne pas laisser de carnets de chèques ou de cartes de crédit à votre domicile en votre absence
- Changer les barilletts de porte en cas de perte de clefs, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.

A savoir

En aucun cas, les gendarmes ou les policiers n'effectuent de démarchage à domicile ou par téléphone pour connaître vos dates de vacances. Soyez vigilants ; ne répondez pas à ce genre d'appels et prévenez le commissariat de police ou la police municipale.

**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
2019**



**DIMANCHE 26 MAI
8H – 18H**

BUREAUX DE VOTE :
SALLE CLAUDIE HAIGNERE
GYMNASE VICTOR HUGO

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant (avant ou après naissance) peut se faire dans n'importe quelle mairie, par le père et/ou la mère de l'enfant. Désormais, et depuis le 20 mars 2019 (circulaire CIV/02/19), pour procéder à cette formalité, il vous sera obligatoirement demandé de produire

- l'original de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de son titre de séjour (pas le récépissé) ou de tout autre document officiel délivré par une autorité publique comportant son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, sa photographie et sa signature ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance.

- Ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

L'acte de reconnaissance ne pourra pas être établi en l'absence des pièces justificatives évoquées.

BONS CULTURELS ET SPORTIFS

SPORT & CULTURE

Pour disposer des bons culturels et sportifs d'une valeur de **30 et 20 euros**, enfants et adolescents doivent être domiciliés à Gretz, scolarisés de la grande section de maternelle jusqu'au lycée ou avoir moins de 18 ans au 31 août 2019 et ne pas percevoir de salaire. Ils peuvent être utilisés pour adhérer à une association sportive ou culturelle gretzoise, aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière et de Fontenay-Trésigny, à l'association VSOP escrime ou encore aux centres équestres partenaires.

A noter : les deux bons culturels et sportifs peuvent être cumulés afin de participer au financement d'une seule activité ou utilisés séparément pour financer deux activités. Les bons sont disponibles uniquement au service enfance, sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité du parent venant retirer ces derniers.

Pour les élèves scolarisés en dehors des écoles de Gretz-Armainvilliers et du collège Hutinel, un certificat de scolarité sera obligatoire.

BON DE FOURNITURES SCOLAIRES



Cartables, cahiers, classeurs, agendas...

Pour bénéficier d'un bon de fournitures scolaires, il faut être domicilié dans la commune et fréquenter un établissement d'enseignement secondaire, public ou privé, de la 6e à la 3e ou un lycée d'enseignement professionnel section CAP. Ce bon d'achat d'une valeur de 37euros est uniquement valable pour l'achat de fournitures scolaires auprès des commerçants de la commune et l'association du collège Hutinel. Le bon est disponible uniquement au service enfance, sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité du parent venant retirer ce dernier. Pour les élèves scolarisés en dehors du collège Hutinel, un certificat de scolarité sera obligatoire.

HYDRATEZ-VOUS BIEN TANT QU'IL FAIT CHAUD

Pour éviter la déshydratation :

Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif. Il est conseillé de consommer au moins 1,5 à 2 litres d'eau quotidiennement, pour maintenir une élimination urinaire normale. En cas de contre-indication médicale, demandez à votre médecin traitant quelle quantité vous devez boire au quotidien. S'il est difficile pour vous d'avaler des liquides, votre médecin peut aussi vous prescrire de l'eau gélifiée. Soyez particulièrement vigilante si vous êtes enceinte.

- Si votre température corporelle augmente, **absorbez 0,5 l d'eau en plus par jour**, et par degré supplémentaire.

- **Privilégiez des eaux moyennement minéralisées.** Si vous en buvez une riche en minéraux, mélangez-la avec celle du robinet. Si celle-ci sent trop le chlore, laissez-la reposer quelques minutes avant consommation, ou ajoutez-y un peu de sirop. Pour diversifier vos apports, vous pouvez aussi prendre des jus de fruits sans sucre ajouté.

- **Ne consommez pas d'alcool :** cela diminue les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation. Évitez aussi les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, cola) ou très sucrées (sodas), car elles augmentent la sécrétion d'urine.

- **En cas de difficulté à avaler les liquides**, hydratez-vous en mangeant des aliments riches en eau, par exemple : des fruits et légumes frais (melon, pastèque, prune, raisin, agrumes, fraise, pêche, courgette), des crudités (concombre, tomate), sauf en cas de diarrhée, des soupes froides, des compotes, des yaourts et du fromage blanc.

Dans tous les cas, évitez de boire ou manger glacé : cela atténue plus vite la sensation de soif, et vous risquez de ne pas vous hydrater suffisamment pour couvrir vos besoins.

Pensez à vos proches fragiles :

- **Proposez très souvent des boissons aux personnes dépendantes** (enfants, personnes âgées, handicapées ou souffrant de troubles mentaux), même si elles n'en demandent pas.

- **Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés**, pour prendre des nouvelles.

- Porter des vêtements amples en lin ou en coton.

- Bien sûr, **ne pas sortir aux heures les plus chaudes** de la journée et se protéger la tête du soleil si l'on doit sortir.

- **Ne pas faire d'efforts physiques intenses** (sports, jardinage, bricolage).



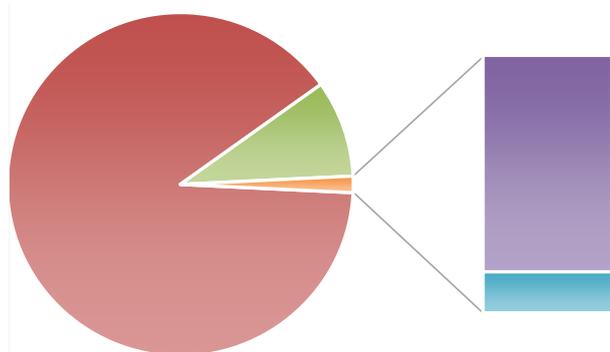
RAPPEL : les personnes de + de 65 ans et les personnes handicapées isolées à leur domicile, peuvent bénéficier d'un soutien du CCAS, après inscription sur le registre lié au dispositif canicule.

Renseignements 01.64.07.06.65

BUDGET

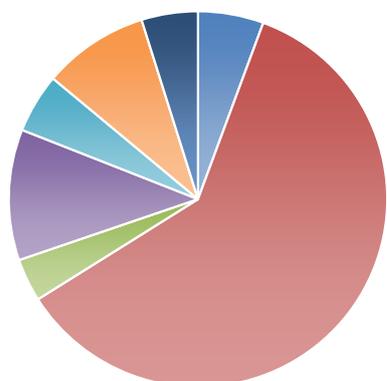
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement	% du budget	montant
Acquisitions immobilières	0,00%	0,00
Travaux en cours et études	89,34%	6 208 791,38
Remboursement emprunt et cautions	9,12%	633 178,00
Dépenses imprévues	1,30%	90 422,07
Dotations et fonds divers	0,24%	17 000,00
TOTAL	100%	6 949 391,45

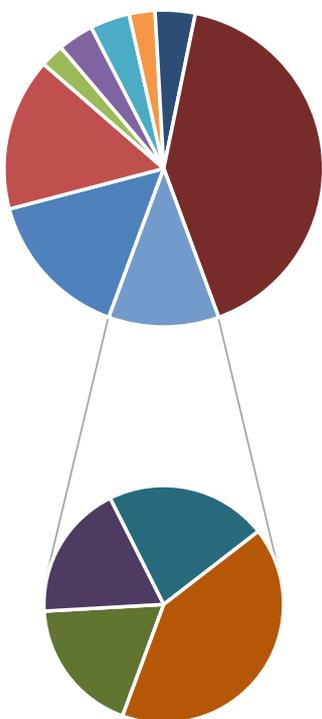
Recettes d'investissement



Recettes d'investissement	% du budget	montant
Subventions	5,61%	389 559,65
Emprunts et dettes assimilées	60,44%	4 200 000,00
Remboursements avances sur marchés	3,69%	256 674,91
Dotations, fonds divers, réserves	11,26%	783 087,83
Résultat reporté	5,10%	354 291,06
Virement de la section de fonctionnement	9,08%	630 778,00
Dotations aux amortissements	4,82%	335 000,00
TOTAL	100%	6 949 391,45

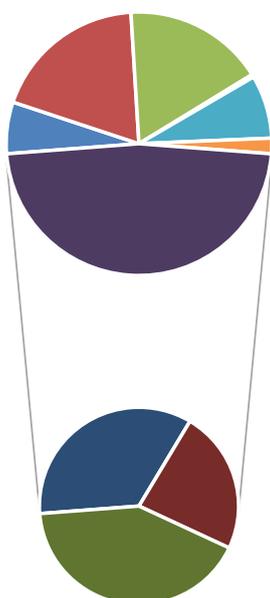
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement	% du budget	montant
Scolaire	15,29%	2 096 044,00
Enfance - Social	15,57%	2 134 452,00
Sport, loisirs et culture	2,40%	329 573,00
Transport	3,64%	498 800,00
Cadre de vie	4,01%	549 732,00
Sécurité	2,61%	358 310,00
Patrimoine	4,06%	556 516,24
Services Généraux	41,22%	5 650 229,00
Charges financières	2,07%	283 755,10
Charges exceptionnelles	2,07%	284 062,00
Dotations aux amortissements	2,44%	335 000,00
Virement à la section d'Investissement	4,60%	630 778,00
TOTAL	100%	13 707 251,34

Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement	% du budget	montant
Participation des usagers	6,34%	869 217,00
Taxe d'Habitation	18,91%	2 592 341,00
Taxe Foncière sur le bâti	17,17%	2 353 901,00
Taxe Foncière sur le non bâti	0,34%	46 640,00
Autres produits	7,78%	1 065 914,22
Recettes issues des services généraux	1,90%	260 510,00
Attribution de Compensation de la CCPB	16,54%	2 267 340,00
Dotations de l'État	11,13%	1 525 590,00
Reprise du résultat 2018 sur la section	19,89%	2 725 798,12
TOTAL	100%	13 707 251,34

Programme d'investissement 2019 études et travaux :

DÉPENSES

- Construction ou réaménagement de nouveaux ateliers municipaux
- Augmentation de la capacité d'accueil de la restauration
- Enfouissement de réseaux rue de PARIS
- Projet d'aménagement 42 rue de PARIS et parking E. BRETON
- Bail de voirie (maximum 1,2 million d'euros H.T. par an)
- Signalisation de voirie (maximum 100 000 euros H.T. par an)
- Aménagement du parc de la médiathèque
- Création de locaux pour le CCAS et la PMI dans l'ancienne bibliothèque
- Rénovation des tribunes du stade LAUMONDE
- Création d'un city parc place du mesnil
- Création de sanitaires école LECLERC
- Continuation du Programme de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux
- Achat de mobilier pour l'aménagement de la médiathèque
- Installation d'aires de jeux

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Fonds de concours de la CCPB 250 000 euros
- Subventions d'Etat 139 559,65 euros
- Emprunt 4 200 000 euros
- Dotations fonds diverses et réserves:
- Reversement du FCTVA sur les investissements de l'année 2017 284 000,00 euros
- Taxes d'aménagement estimées à 127 311 compte tenu des programmes immobiliers
- Reprise du résultat excédentaire de la section à hauteur de 354 291,06 euros
- Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 630 778,00 euros
- Dotations aux amortissements 335 000,00 euros



Dépenses de fonctionnement :

SCOLAIRE, ENFANCE, SOCIAL :

Légère baisse des dépenses liées à l'enfance en 2019 notamment due à l'arrêt du dispositif TAP.

TRANSPORTS:

Maîtrise des dépenses liées aux transports sur la collectivité malgré la prise en charge par le budget communal de la participation sur les abonnements imagine R.

SERVICES GÉNÉRAUX :

Augmentation des charges sur les services généraux notamment liés à la création de postes au sein des services communaux.

CHARGES FINANCIÈRES:

Ce poste correspond au montant des intérêts sur emprunts à rembourser sur l'exercice.

Recettes de fonctionnement :

PARTICIPATION DES USAGERS:

Le conseil municipal décide pour 2019 de reconduire à l'identique l'ensemble des tarifs des services liés à l'enfance.

LA FISCALITÉ DIRECTE:

En 2019, la majorité municipale propose de maintenir les taux d'impositions communaux.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes des Portes Briardes est fixée à 2 267 340 euros.

LES DOTATIONS DE L'ETAT :

Après des fortes baisses pendant des années, les dotations de l'état devraient être maintenues à niveau constant par rapport à l'an dernier.

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

La commune finance son budget par plusieurs taxes locales dont la taxe d'habitation. Or 80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur leur résidence principale :

- dégrèvement de 30% en 2018, de 65% en 2019 et de 100% en 2020.

Pour que la commune continue à fonctionner normalement l'Etat compense pour le moment le manque à gagner en se substituant aux contribuables et verse la somme équivalente aux dégrèvements.



AIDE AUX ASSOCIATIONS

La commune participe financièrement au fonctionnement de 21 associations Culturelles ou sportives qui ont leur activité sur la commune : (Sporting Club Gretz Tournan (sports), Association Musicale du Val des Dames, Maison de la Culture et des Loisirs, Gretz Harmony (musique), GTO Rugby, ACEL (aide à l'intégration) , SHAFa (histoire et environnement), Toutatrac (théâtre), Créer Art Main Passion (loisirs créatifs) , Le Hérisson (conseils et activités pour les jeunes handicapés), Foyer socio-éducatif du collège Hutinel (sport et loisir), amicale des anciens combattants, club des amis de la Fnaca, association de pêche gretzoise, Club du temps retrouvé (voyages et activités pour les seniors) Club philatélique ou dont les actions peuvent bénéficier aux Gretzois (Croix Rouge française, Secours Populaire Français ,Amicale des sapeurs pompiers de Tournan). Toutes ces associations transmettent tous les ans un rapport sur leur activité annuelle (rapport moral) ainsi que leurs comptes pour l'année écoulée et le budget de l'année à venir et produisent une attestation d'assurance.

Le montant global des subventions de fonctionnement des associations est pour 2019 de 188.514 euros.

Par ailleurs la commune met gracieusement à la disposition de certaines associations des locaux qui peuvent leur être ou non dédiés exclusivement. La commune peut également mettre à disposition, des associations, du matériel pour les aider à l'organisation de certaines manifestations.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA VIE QUOTIDIENNE DES JEUNES GRETZOIS



- La commune depuis de nombreuses années participe financièrement à l'acquisition des cartes de transport Imagine'R. Le montant de l'aide apportée en 2019 par la commune est de 55 euros par collégien qui bénéficie par ailleurs d'une subvention du conseil départemental et de 200 euros pour les lycéens et les étudiants âgés de moins de 21 ans. Pour 2018/2019 la commune a ainsi facilité la mobilité de 726 jeunes gretzois.

- Les familles gretzoises dont les enfants sont scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} ou bien en CAP perçoivent une aide destinée à l'achat de fournitures scolaires. Le montant de cette aide sera de 37 euros par jeune à la prochaine rentrée.

En 2018 son montant était de 36 euros et 312 jeunes ont utilisé leur «bon».

Par ailleurs les enfants qui fréquentent les écoles maternelles et primaires de la communes bénéficient de fournitures scolaires qui sont utilisées par les enfants directement à l'école et qui sont financées par la commune.

- afin de favoriser l'accès des jeunes Gretzois de moins de 18 ans à partir de la grande section de maternelle aux activités culturelles et sportives, la commune délivre deux bons dits «bons sportifs et culturels» qui permettent de soutenir l'effort des familles dans ces domaines. Le montant de ces deux bons est respectivement de 30 et 20 euros cumulables pour la même activité, si on le souhaite. En 2018 ces bons ont été distribués à 1021 bénéficiaires.



SALON DE LA FIGURINE ET DU JOUET ANCIEN

La Maison de la Culture et des Loisirs accueillait le 24 février son sixième Salon de Jouets Anciens. Cinquante exposants et de nombreux collectionneurs, visiteurs, chineurs, de plus en plus nombreux, ont pu admirer tout au long de la journée les jouets et les jeux de nos parents et aïeux. Tous participèrent au succès de cette agréable manifestation.



DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT

6,4 millions de tonnes de déchets déversés chaque année dans nos océans par les habitants de la planète TERRE.

Et dans la forêt d'Armainvilliers par exemple le long de la départementale D 350, celle qui rejoint Gretz-Armainvilliers à Ozoir la Ferrière ? Cette fois ce ne sont pas les océans, c'est notre forêt qui est ainsi transformée par la bêtise et l'irrespect des humains en poubelle et en dépotoir à ciel ouvert. Devant une telle situation la Société d'histoire de Gretz et des amis de la forêt d'Armainvilliers ont décidé cette année de s'associer avec le Lyons club d'Ozoir et l'Office National des Forêts, à la grande opération appelée Défi 77 pour l'environnement, en nettoyant le samedi 23 mars dernier les abords de cette départementale qui va de la gare SNCF de Gretz-Armainvilliers aux feux de la Départementale 471. Ils étaient ainsi plus d'une vingtaine à avoir répondu à cet appel pour découvrir avec tristesse toutes les ordures jonchant cette route si difficiles à distinguer en voiture. En voiture elles n'existent pas, à pied elles s'imposent au regard et sont bien réelles surtout aux abords du carrefour : là profitant du feu rouge certains s'autorisent à tout vider même une banquette arrière de voiture ! Restait donc à effacer méthodiquement ces agressions. Tout petit geste, dérisoire peut être, pour notre planète Terre. Reste à espérer une prise de conscience pour enfin apprendre les gestes qui préservent la forêt qui ne doit pas être une décharge mais un lieu de vie à protéger et à partager avec tous y compris toutes les manifestations de la biodiversité. Alors souvenez-vous que cette partie de route a été nettoyée pour ne plus jamais être nettoyée. Les participants à cette opération, un vrai défi, fiers d'y avoir participé comptent désormais sur vous.

JOURNEES CULTURE DU MONDE



Après avoir exploré la mer des Caraïbes l'année dernière, les Journées des Cultures du Monde 2019, invitation annuelle au voyage et à la découverte, ont cette année mis les voiles et le cap sur l'Océan indien avec ses îles, sa végétation luxuriante et ses cultures si diverses mais toujours chatoyantes et accueillantes. Ainsi l'espace du week-end du 9 au 10 mars se sont succédées conférences, historiques et botaniques, dégustations culinaires, découvertes des artisanats locaux et bien entendu découvertes des musiques et des vêtements colorés de l'Océan indien. Avec comme invité d'Honneur de ces Journées, **le Sri Lanka**, l'île joyaux, représentée par son ambassadeur **Son Excellence B. K Athauda** qui a accepté avec enthousiasme de parrainer un arbre rare dans l'arboretum. Ce sont **l'île Maurice, l'archipel des Comores, Mayotte et Madagascar** qui furent au centre de toutes les attentions et les curiosités. Avec une dîner aux saveurs de Madagascar, un concert de musiques malgaches, des danses mauriciennes et comoriennes et un éblouissant spectacle de danses du Sri Lanka, les Journées des Cultures du Monde 2019 ont ainsi, cette fois encore, tenu pleinement leurs promesses à la grande satisfaction du public, conquis et déjà en partance pour le monde de l'Océan indien.





JARDINS DE PRINTEMPS

Cette année, les grilles du Château du Val des Dames se sont ouvertes sur le parc durant 2 jours, les samedi 13 et dimanche 14 avril dernier. Malgré le froid et le vent, les exposants sont, une nouvelle fois, venus proposer des produits de qualité. Fleurs, plantes, légumes, fruits déshydratés, pâtisseries orientales, thés, cosmétiques, jus de pomme, soupes, décoration... ont orné les stands durant tout le week-end. Les salles du château qui sont en train de se refaire une beauté ont accueilli, les fleurs en papier et autres travaux des enfants du centre de loisirs, une belle collection d'orchidées et de kokédamas et l'association Créer Arts Mains Passions qui a exposé les travaux de ses adhérents. Les agents techniques de la commune ont tenu à participer à la manifestation à leur façon et ont installé un décor végétal, poétique et original à l'entrée du parc. Bravo à eux ! Merci aux bénévoles de la SHAFa d'avoir tenu la buvette.

CARNAVAL



Samedi 6 avril rassemblement devant la mairie au son de Gretz Harmony pour le départ de ce carnaval disco. Menés par les mascottes et la danseuse disco petits et grands accompagnent le bonhomme Carnaval. Batailles de confettis, charivari, costumes aux couleurs flamboyantes et musique pour ce cortège qui se terminera place du Mesnil pour regarder brûler le bonhomme carnaval et profiter ensuite d'un goûter offert par la municipalité. Merci à tous les participants et aux bénévoles.



BOURSE AUX VÊTEMENTS

Le Club Familial est composé d'une équipe de 10 bénévoles.

Au cours de l'année, elles organisent 3 bourses :

- à la fin mars, la bourse printemps - été
- début octobre, la bourse automne - hiver
- et début novembre, la bourse aux jouets et aux vêtements de sports d'hiver.

Sur la semaine d'organisation, il y a 2 jours de dépôt (mardi mercredi) et 3 jours de vente (jeudi après midi, vendredi toute la journée et le samedi jusqu'à 14 heures).

AGENCE SANTACREU

01 64 07 03 36



- TRANSACTION
- GESTION
- LOCATION

WWW.AGENCE-SANTACREU.COM



25, RUE DE PARIS À GREZ - ARMAINVILLIERS
Cartes Professionnelles T 758 et G 286. Garanties GALIAN



EIFFAGE

ROUTE

- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- ROUTE - VRD
- PRODUITS
ET REVÊTEMENTS SPECIAUX
- SOLS INDUSTRIELS ET
SPORTIFS

AGENCE DE SEINE ET MARNE NORD :
ZAC du Bel Air - Rue Charles Cordier
77164 Ferrières en Brie
Tél. : 01 64 76 30 20 - Fax : 01 64 66 82 39

Route de Barcy - 77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 54 44 - Fax : 01 64 36 26 22

VISION CONSEIL



56 rue de Paris
77220 GREZ ARMAINVILLIERS
01 64 07 58 52

39 rue de Paris
77220 TOURNAN-EN-BRIE
01 75 98 26 82

vision.conseil@hotmail.fr

SOIRÉE ET CONSÉQUENCES

TOUTATRAC



Écoute Gretzoise : Toutatrac vient de jouer, les 12, 13 et 14 avril derniers, la pièce « Soirée et conséquences ». Êtes-vous satisfait de ces trois représentations ?

Toutatrac / M^r Giovannoni (Président) : Encore une fois le public a répondu présent, puisque sur les trois dates, ce sont plus de trois cents personnes qui sont venues nous applaudir. Et surtout, qui ont beaucoup ri, ce qui était notre objectif premier.

E.G. : vous semblez avoir un public assez fidèle ?

En effet. Et qui s'élargit encore. Beaucoup d'habitants de GRETZ, bien sûr, parmi les plus anciens, et aussi, depuis trois, quatre ans, de nombreuses personnes des environs attirées par le bouche à oreille.

E.G. : A quand remonte la création de Toutatrac ?

À 2004. Nous étions trois fondateurs et avons coopté des comédiennes et des comédiens chevronnés, issus d'un atelier de théâtre où nous avons également fait nos classes avec des professionnels comme professeurs.

E.G. : toujours la même équipe ?

Non. Bien sûr il y a quelques piliers qui, de plus, font la joie du public historique. Mais la compagnie a évolué en fonction des spectacles et de leur distribution et des disponibilités. De compagnie amateur, elle s'est semi-professionnalisée et alterne entre spectacle amateur, pro/am, et professionnel.

E.G. : quels sont pour vous les spectacles les plus marquants ?

En 14 ans, nous avons monté sur Gretz pas moins de 28 spectacles, alternant des comédies, des comédies de mœurs, des comédies dramatiques, des classiques et des spectacles jeune public. Les plus marquants sont les « Deux Vierges », le premier, monté avec les moyens du bord mais qui a su séduire le public, et peut-être « Le Bourgeois Gentilhomme » qui a été sans nul doute notre plus grosse production en termes de personnel sur le plateau, de décors et de costumes et de spectateurs.



E.G. : Toutatrac anime également des ateliers de théâtre sur la Ville.

Tout-à-fait. Nous animons des ateliers, enfants, ados et adultes en nombre variable selon les années, étant précisé que depuis deux ans nous avons trois ateliers enfants. Ce n'était pas dans notre intention de départ. Nous les avons créés à la demande de la Municipalité qui souhaitait ainsi élargir l'offre d'activités, notamment culturelles pour les Gretzoises et les Gretzois. C'est bien volontiers que nous avons répondu à cette demande, d'autant que sans le concours de la Ville, Toutatrac ne serait pas devenue ce qu'elle est à ce jour.

Enquête publique zonage pluvial SDA

Par arrêté n°2019/75 le Maire de Gretz-Armainvilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de l'établissement du plan de zonage de l'assainissement des eaux pluviales.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Gretz-Armainvilliers du 03 juin 2019 au 05 juillet 2019 inclus.

Le dossier sera consultable, aux services techniques/urbanisme 69 rue de Paris, aux jours et heures habituels d'ouverture, et le samedi matin ainsi que sur le site internet de la commune www.gretz-armainvilliers.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le Lundi 03 Juin 2019, de 9 h à 12 h
- Le samedi 15 juin 2019, de 9h à 12h
- Le vendredi 05 juillet 2019 de 14 à 17h30

EXPRESSIONS POLITIQUES

UNION GRETZOISE

La Mairie attribue une subvention de 50€ aux jeunes Gretzois pour s'inscrire aux associations sportives et culturelles. Elle accord pour les jeunes du 2nd degré, un bon pour l'achat de fournitures scolaires de 37€. Pour l'acquisition de la carte imagine'R, une aide de 55€ pour les collégiens et de 200€ pour les lycéens et étudiants de moins de 21 ans, est attribuée. Nous pensons à leur avenir.

CHANGEONS GRETZ

Expression politique non parvenue.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DE JANVIER À MARS 2019

Janvier

Freya DECRET SWEETLOVE
Eva MARQUES DE MOURA
Kuzey HORUZ
Baptiste LAMOTTE

Février

Zayaan ASHRAF
Kimia DJAKOURE
Louane REGUENGO

Paul GUILLAUME LOPES
Axelle OUTTERS

Mars

Lenny ABAUZIT
Assia MEGLOULI
Angelina CHAVES
Anaïs DUBOIS
Matéos
SANTOS CASTANHEIRA

DÉCÈS

DE DÉCEMBRE 2018 À MARS 2019

Décembre 2018

René VILT

Janvier

Annita FRANCHI/CASSATA

Février

Esterina TONOLLI née CRISTIANO
Clément DAMÈS
André EMERY
Guido REUTHER
Béatrice PEREIRA PIRES née LEGROS
Joseph JALOCHA
Georgette GRAS

Mars

Micheline STEINER née BESSON
Marie LISCIA née SEGURA
André JOLLIVET
Andrée DEHAAN née GUILLEMARD
Henriette DAVENNE veuve PHILIPPOT
Ginette FONTENY née MARIN
Liliane CONGY née DEBLOIS
Andrée THUILLIER

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Constructions - Rénovations - Transformations
Tous corps d'état

SARL BORLIDO

5 avenue des Violettes
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
Fax : 01 64 42 06 67

Tél. : 01 64 25 30 35



Fondée en 1985



AGENCE BRED
GRETZ ARMAINVILLIERS

**SOYEZ LES BIENVENUS
ET PROFITEZ DE NOTRE OFFRE
EXCEPTIONNELLE !**

CHANGEZ POUR LA BRED, ON S'OCCUPE DE TOUT.

Agence BRED Gretz Armainvilliers
46, rue de paris
01 64 84 51 44 (coût d'un appel local)

BRED 
BANQUE POPULAIRE

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros 552091795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608.

ELIOR, RESTAURATEUR DE RÉFÉRENCE

EN FRANCE, CHAQUE JOUR, NOS 25 800 COLLABORATEURS SERVENT
1,4 MILLION DE CONVIVES DANS 9 490 RESTAURANTS.



Elior Participations Société en Commandite par Actions au capital de 5 209 530 euros, dont le siège social est à Paris, La Défense Cedex (92032), 9-11 allée de l'Acche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 360 543 679 RCS NANTERRE

Made by CONTEXTE DESIGN LAB

elior.fr

Elior France enseignement

Direction Régionale Ile-de-France Collectivités Territoriales

T:+33 1 49 84 50 70

elior 
L'appétit du mieux

Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo
GRETZ ARMAINVILLIERS

 **01 64 07 32 19**

leDRIVE Intermarché



HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi 9h - 19h20
Vendredi 9h - 19h40 | Dimanche 9h - 12h20

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE